

Communiqué aux médias

Journée d'étude du 28 août 2008 à Soleure

Les jalons du développement territorial en Suisse

Projet de territoire Suisse et révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Des voies différentes vers un seul et même but.

Le développement du territoire en Suisse n'est pas durable. Comment alors freiner ce développement et utiliser le sol de manière plus mesurée ? Les recettes et les mesures les plus diverses à ce sujet ont été discutées à l'occasion d'une journée d'étude de l'Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN, qui s'est déroulée à Soleure. Elles vont de l'obligation pour la Confédération de jouer un rôle plus actif dans le domaine de l'aménagement du territoire, en passant par une meilleure gestion du développement de l'urbanisation par les cantons jusqu'au gel des zones à bâtir actuelles, tel que le prône l'initiative pour le paysage lancée par les associations environnementales. Politiciennes et politiciens, professionnel-le-s de la branche, et représentant-e-s des milieux économiques et environnementaux ont débattu de la question du développement territorial. Une évidence fait l'unanimité: le besoin d'agir dans l'optique d'un développement durable de l'urbanisation. Quant aux mesures à engager afin d'y parvenir, c'est là que les avis divergent.

La semaine dernière, l'ARE a publié une version provisoire du Projet de territoire Suisse, projet destiné à poser les jalons de l'évolution spatiale de notre pays pour les années à venir. De plus, il est prévu de soumettre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire à une révision complète. Enfin, c'est aussi la semaine dernière que les associations environnementales ont déposé leur initiative pour le paysage. La journée VLP-ASPAN a donné l'occasion de discuter des mesures et voies préconisées par ces trois projets avec des représentant-e-s de l'économie, de la politique et des organisations environnementales.

Un seul et même but

Personne n'a remis en question le fait que la consommation du sol actuelle n'est pas durable. Personne n'a remis en cause le principe fondamental en aménagement du territoire de la séparation des zones à bâtir de celles qui ne le sont pas. L'unanimité régnait également sur le fait que les problèmes d'aménagement du territoire actuels ne pouvaient être résolus que par le biais d'une collaboration au-delà des limites institutionnelles.

Accueil favorable au Projet de territoire Suisse

La plupart des responsables de l'aménagement du territoire se réjouissent, en outre, que la Confédération, en collaboration avec les cantons, les villes et les communes, se préoccupe du développement territorial de notre pays à moyen et long terme. Si la Suisse entend conserver, voire étendre, sa position actuelle au niveau international, elle doit élaborer une stratégie globale dans le domaine du développement territorial. La Confédération pourra s'y orienter, notamment lorsqu'elle décidera sur des infrastructures de transports d'importance nationale ; il sera aussi nécessaire que les cantons et les communes se laissent guider par ces options d'aménagement du territoire élaborées et prises en commun. Le Projet de territoire Suisse est loin d'être bouclé. A la question de savoir quel est le rôle des différentes régions dans le Projet de territoire Suisse, les opinions divergent. Lors de la journée d'étude, le Conseiller aux Etats bernois Werner Luginbühl s'est fermement engagé afin que la région de Berne ne se retrouve pas à jouer en seconde ligue des villes suisses mais qu'elle soit désignée comme espace métropolitain, à l'instar des régions de Zurich, Bâle et Genève/Lausanne.

Dans le Projet de territoire Suisse, les espaces ruraux sont impliqués de façon plutôt réussie, dans le sens où ces derniers ne sont pas désignés comme de simples produits annexes, en marge d'un développement axé sur les villes et les agglomérations, mais disposant de fonctions propres reconnues. Citant en exemple la région du Gotthard, le directeur de la région de Goms, Bernard Imoberdorf, a relevé combien la collaboration au-delà des limites institutionnelles pouvait s'avérer bénéfique pour l'exploitation des potentiels des régions rurales, même si ces dernières font partie des « friches alpines » tel que désignées par l'étude de l'ETH-Studio Basel!

Modifications ponctuelles de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Les avis quant aux besoins de révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ont été très divers. Même si la loi actuelle est considérée comme étant bien structurée et assez claire, des modifications ponctuelles sont nécessaires. L'inscription de systèmes d'incitation et l'amélioration des instruments d'aménagement du territoire (plan directeur cantonal, projet d'agglomération) en vue d'une collaboration au-delà des limites institutionnelles a été grandement soutenu. Mandat a été donné à la Confédération de définir plus précisément le contenu des plans directeur cantonaux, afin d'améliorer notamment la collaboration entre les cantons. A ce sujet, le Conseiller aux Etats bernois Walter Luginbühl et la Conseillère d'Etat de Bâle-Ville Barbara Schneider ont exigé un plus grand investissement de la part de la Confédération. En revanche, une grande retenue s'est fait sentir quant à savoir s'il fallait ou non donner plus de compétence, de manière générale, à la Confédération. Et notamment au sujet des constructions hors zone à bâtir – thème sensible – certain-e-s ont exigé plus de compétences aux cantons. Il est incontesté que les innombrables dispositions actuelles sur les constructions hors zone à bâtir sont à réviser. La question reste à savoir si la voie d'une plus grande compétence donnée aux cantons dans ce domaine est la voie à suivre. Quant à la question du développement de l'urbanisation, certain-e-s participant-e-s à la table ronde, préconisent de miser sur une meilleure coopération avec les particuliers et une plus grande sensibilisation de la population à la problématique, d'autres estiment encore que les communes et les cantons sont à même de résoudre cette problématique sans l'aide de la Confédération.

L'Association suisse pour l'aménagement national VLP-ASPAN

VLP-ASPAN se veut avant tout une plate-forme d'information et de discussion en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. Soutenue par la Confédération, les cantons et les communes, l'association s'engage pour une utilisation durable de l'espace vital et économique qu'est la Suisse et propose à ses membres un large éventail de prestations dans les domaines du conseil, de la formation, de l'information et de la documentation. Le Conseiller d'Etat Walter Straumann, directeur des travaux et de la justice du canton de Soleure, en est le président.

www.vlp-aspan.ch

Personne de contact:

Lukas Bühlmann, directeur VLP-ASPAN
E-mail: lukas.buehlmann@vlp-aspan.ch
Téléphone: 031 380 76 76
Natel: 079 773 63 88

Association suisse pour
l'aménagement national
Seilerstrasse 22
CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 380 76 76
Fax +41 (0)31 380 76 77
tagung@vlp-aspan.ch
www.vlp-aspan.ch